ADHESION RETRAITES 2025

Dossier Suivi par : Aurélie CAILLAUD
Email : apdm@maine-et-loire.fr
Tél. : 02 41 81 49 86
Objet : Actifs cotisation APDM 2025 Angers, le 3 Décembre 2024

Madame, Monsieur,

La cotisation annuelle 2025 est de 20 €
Suite à la décision du Conseil d'Administration du 05/11/2024 la cotisation annuelle est fixée à 20€
Nous attirons votre attention sur le fait que **votre adhésion à l'APDM** vous permettra de bénéficier au titre de l'année 2025:

- Des animations sportives ou culturelles, sorties, voyages, soirée dansante, proposées par votre Amicale
- De tarif préférentiel pour le contrat de groupe Harmonie Mutuelle : **adhésion à l'APDM obligatoire**
- Carte CEZAM (voir informations complémentaires page 3 à conserver par l'adhérent)
- Des tarifs privilégiés (Pass-Thalasso, Pass Terra Botanica, Zoo de la Flèche …)
- Des groupements d'achats (parfums, bijoux…)

Vous pouvez adresser votre bulletin d'adhésion 2024 accompagné du chèque de cotisation
(Ni agrafé, ni scotché) Toute demande incomplète sera rejetée.

Nous vous rappelons que votre chèque *(pas de paiement en espèces)* sera remis à l'encaissement courant janvier 2025.

1) Adhésion CNAS

*En 2024, vous avez bénéficié du CNAS en tant que retraité ; si vous souhaitez renouveler votre adhésion pour 2025, le montant de la cotisation CNAS demeure à votre charge et s'élève à 144 € (Pas d'échelonnement possible).

*En 2024, vous avez bénéficié du CNAS en tant qu'actif ; vous pouvez renouveler votre adhésion en tant que retraité dans les conditions fixées ci-dessus.

Attention : du fait du statut de retraité, en cas de non renouvellement de votre adhésion, le CNAS vous radiera définitivement de ses listes de bénéficiaires et vous ne pourrez donc plus bénéficier de ses prestations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations amicales.
La Présidente de l'APDM

Christine MONNEAU

ADHESION RETRAITES

2025

Cadre réservé à l'APDM	
Logiciel APDM	☐
CNAS	☐
Carte CEZAM	☐

Les informations reccueillies dans cette fiche font l'objet d'un traitement de données destiné à l'APDM. Les données collectées sont utilisées pour mettre à jour votre profil d'adhérent à l'amicale, et vous faire bénéficier de ses services. Pour les personnes à la retraite, elles sont aussi utilisées pour poursuivre votre adhésion au CNAS. La base légale du traitement est l'intérêt légitime (article 6 (1) f RGPD). Les données collectées sont à destination des agents habilités de l'APDM, ainsi que du CNAS. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en matière d'archivage en vigueur. Vous disposez des droits d'accès, d'effacement, de rectification et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données du Département à l'adresse mail suivante : dpd@maine-et-loire.fr.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

FICHE D'IDENTITÉ (une fiche d'adhésion par adhérent)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : Ville : .....

Adresse mail EN LETTRE CAPITALE.....@.....

Téléphone et/ou portable obligatoire :..... - .....

INFORMATION STATUTAIRE : Retraité(e) du Conseil Départemental de Maine-et-Loire

Pour les **nouveaux** retraités, date effective de mise à la retraite (**date figurant sur l'arrêté**) :
.....**2024**

ADHÉSION 2025

APDM : ☐ Je souhaite adhérer à l'Amicale du Personnel du Département de Maine-et-Loire pour l'année 2025 et je transmets un chèque de cotisation de **20 €** libellé à l'ordre de l'APDM

CEZAM : ☐ Je souhaite commander une carte CEZAM ; je joins un chèque de **12 €** libellé à l'ordre de l'APDM

SEULS SONT CONCERNÉS LES RETRAITÉS DÉJÀ ADHÉRENTS ET LES NOUVEAUX RETRAITÉS EN 2024

CNAS : ☐ Je souhaite bénéficier du CNAS. Je joins un chèque d'adhésion à l'ordre de l'APDM de **144 €**

☐ Je ne souhaite plus bénéficier du CNAS. Je note que le CNAS me radiera définitivement de ses listes de bénéficiaires à compter de janvier 2025.

Date : Signature :

Pour des raisons comptables, je vous remercie d'établir un chèque POUR CHAQUE ADHÉSION (un pour l'adhésion à l'APDM, un pour l'adhésion au CNAS, un pour la carte CEZAM).

Département de Maine et Loire - APDM – CS 94104 – 49941 Angers cedex 9
Site internet : apdm.maine-et-loire.fr

PARTENARIAT APDM / CEZAM PAYS DE LA LOIRE

Nouvelles modalités d'achat des cartes CEZAM 2025

À compter de janvier 2025, les cartes CEZAM seront dématérialisées, accessibles via Internet, de la manière suivante :

- par l'intermédiaire de l'appel à cotisation APDM 2024, commander **une** carte **adhérent** CEZAM (12 €) et joindre **un chèque de ce montant à l'ordre de l'APDM** (qui sera déposé en banque en janvier 2025)
- cet achat permettra à l'APDM de vous envoyer un mail (**donner une adresse mail valide**) contenant le lien nécessaire à la création de votre compte personnel CEZAM. La procédure *«créer un accès Cezam à partir d'une invitation par mail»* vous sera alors transmise. Vous pourrez ainsi opter pour :

°carte « Adhérent »

- vous bénéficierez d'une carte dématérialisée, accessible sur votre smartphone